

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 décembre 2017

**N°272/12/2017 : RAPPORT ANNUEL 2016 - EXPLOITATION D'UN COMPLEXE
AQUATIQUE INGREGO**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALON

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALON

Absents : 4

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Monsieur Bernard PECOU donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Dès communication de ce rapport, son examen est mis à jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La convention de délégation de service public signée le 15 avril 2013, confie l'exploitation du complexe aquatique « Ingréo » à la Société Vert Marine.

Délégataire : La Société VM 82000, filiale de la Société Vert Marine.

Période d'exécution de la DSP : du 15 avril 2013 pour une durée de 59 mois et 10 jours.

Partie 1 - Présentation générale de la délégation : caractéristiques

1- Le cadre de la délégation :

Le délégataire :

DSP confiée à la Société VM82000, filiale de la Société Vert Marine, pour la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance courante du site, pour une durée de 59 mois et 10 jours à compter de la signature du contrat qui est intervenue le 15 avril 2013.

2- Le service délégué :

Les missions déléguées sont assurées et concernent notamment :

- ⇒ Mission d'accueil et d'information du public, des accueils de loisirs, des clubs et des associations et des scolaires,
- ⇒ Mission d'animation et d'enseignement de la pratique de la natation,
- ⇒ Mission de développement du service public des sports,
- ⇒ Mission de développement de l'offre touristique.

Le taux de fréquentation :

La fréquentation arrêtée au 31/12/2016 est de 474 158 entrées soit une progression de 2.2 % environ comparé à l'année 2015.

- L'accueil des *scolaires* opère quant à lui, et d'après les chiffres fournis, une progression relativement constante.
- Une légère hausse de fréquentation (+ 3%) cette année pour l'école de natation (de 6 à 14 ans) : Apprentissage d'une technique de nage codifiée sur trois niveaux (débutant, apprentissage et perfectionnement).
- L'activité *Plongée* progresse également en comparaison avec l'année 2015, d'environ 24 %.
- Le nombre d'entrées le plus important pour cette année est de 2 499 baigneurs accueillis le 22 juin 2016.

Type	2015	2016	Progression approx.
Public	262 532	270 221	+ 2.92 %

Activités (<i>Aquacycling, aquagym, BB nageurs, leçons, etc.</i>)	28 854	31 870	+ 10.45 %
Clubs	58 121 *	49 563	- 17.26 %
Scolaires	50 765	54 383	+ 7.13 %
Forme (<i>fitness, musculation, balnéo</i>)	49 071	52 344	+ 6.7 %
Esthétique	484	481	- 0.6 %
Plongée	496	617	+ 24.39 %
Divers	13 553	14 679	+ 8.31 %
TOTAL	463 876	474 158	env. + 2.2%

* L'augmentation de fréquentation occasionné par l'organisation des championnats de France de natation en été 2015.

Partie 2 - Les comptes de la délégation

Pour rappel, le Complexe aquatique a ouvert ses portes le 1^{er} juillet 2013, il s'agit du troisième exercice en année pleine.

Résultat 2016 :

Le rapport d'activité met en évidence un résultat bénéficiaire de 177 K€. Ce bénéfice représente 5.9% du volume d'affaire (2 977 k€). Pour rappel en 2015, le résultat était de 76 K€ (en 2014 : 186 k€).

⇒ **Chiffre d'affaires 2016 :**

Le niveau de recettes sur la délégation doit être apprécié selon une double approche.

A la lecture des documents comptables, le Chiffre d'affaires sur l'année 2016 s'élève à 2 977 923 € contre 2 622 200 € en 2015, soit une progression de 356 K€.

Néanmoins, cette évolution s'explique par un changement de méthode comptable opérée en 2015 venant impacter le niveau de recettes présentées en 2015. Pour rappel, en vertu du principe d'indépendance des exercices et de transparence des comptes, la comptabilisation des produits constatés d'avance permet de transférer sur l'année appropriée les recettes de l'année dont le fait générateur concerne l'exercice suivant (exemple : abonnement).

Cette mécanique comptable a été appliquée pour la première fois en 2015 ; une attestation du commissaire aux comptes a été fournie. De fait, il en résulte mécaniquement une minoration du chiffre d'affaires 2015 de 352 k€ et une augmentation en 2016 du même montant.

A titre indicatif, après retraitement et à périmètre de présentation iso à 2015, le chiffre d'affaires net (hors produits constatés d'avance) s'élève à 2 924 k€ contre 2 974 k€ en 2015, soit une diminution de -50 K€ (-2%). Il s'agit là de l'Indicateur réel du volume de recettes de la délégation.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse de la contribution prévue contractuellement.

Le total des produits s'élève à 3 028 128 € en rajoutant au chiffre d'affaires le transfert de charges, autres produits et produits financiers.

⇒ **Les charges affectées :**

Les charges d'exploitation 2016 s'élèvent à 2 729 k€ contre 2 711 k€ en 2015, soit une augmentation des charges de 18 k€ (évolution marginale inférieure à 1%). Ces coûts restent inférieurs au prévisionnel de 345 k€.

Les principales charges d'exploitation sont les suivantes :

- Les fluides à hauteur de 388 k€, soit 14 % des charges d'exploitation,
- Les redevances versées au profit de la collectivité au titre de l'occupation du domaine public sont de 364 k€, soit 13% des charges d'exploitation,
- La redevance de participation au résultat ; il s'agit du retour économique à la collectivité sur le résultat de l'exercice. Cet intéressement est actionné au titre de l'exercice 2016 pour un montant proche de 193 K€, soit environ 7% des charges d'exploitation. A noter que si le volume d'intéressement est validé par la Ville, son montant précis demeure à arrêter au regard notamment de la consolidation pluriannuelle des comptes à opérer,
- Les autres charges externes pour 433 k€ (frais administratifs, maintenance,...), soit 16 %,
- Une masse salariale chargée qui représente 1 147 k€, soit 42% des charges. A noter une diminution de 38 k€ sur l'exercice,
- Les impôts et taxes s'élève à 74 k€,
- Les amortissements pour 99 k€.

La participation des salariés est de 46k€ et l'impôt sur les sociétés de 77 k€.

Au final, le total des charges de l'exercice 2016 représente 2 850 965 €.

Partie 3 - La qualité du service

Qualité du service rendu et mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers.

⇒ **Les faits marquants :**

- La redevance de participation au résultat.
- Légère augmentation du nombre d'entrées sur l'été soit une fréquentation proche de 85 000 personnes. Ce surcroît d'activité reflète les efforts effectués par le Délégué en matière de communication et de prestations proposées.
- Le 7 octobre 2016, le complexe aquatique Ingréo a accueilli son « un million cinq cent millièmes client ».
- Plusieurs événements sportifs organisés sur le site (quelques exemples marquants) :
 - Octobre 2016 : Meeting sprint ½ fond
 - Novembre 2016 : Interclubs
 - Novembre 2016 : Qualif Jany 1
 - Novembre 2016 : Championnats Régionaux.
- Une quinzaine d'animations ont été proposées cette année aux usagers, permettant de faire vivre et de dynamiser le complexe :
 - Soirée Aquagym fluo
 - Soirée Zen
 - Nuit de l'Eau
 - « Petit déj »
 - Animations sportives découverte, ...

⇒ **Les usagers du service délégué :**

- Grâce à un projet pédagogique rédigé en collaboration avec l'Education Nationale, ce sont près de 1400 élèves des écoles élémentaires de Montauban qui sont accueillis chaque semaine sur environ 400 créneaux par période. Des tests sont également organisés de manière à agrémenter de nombreux parents accompagnateurs.
- Les collèges Ingres, Olympe de Gouges, Jean Jaurès, Notre Dame, Institut Familial et Saint Théodard ont été accueillis sur le complexe.
- Les lycées Bourdelle, Michelet, Capou et Théas ont également bénéficiés de créneaux dédiés.
- Les Accueils de Loisirs du Grand Montauban fréquentent également le complexe aquatique, notamment lors des vacances scolaires.
- Les relations avec les associations et les différents présidents sont constructives.
- La création du *Club Entreprise d'Ingréo* permet d'offrir aux différents acteurs économiques de l'agglomération, un espace d'échanges et de promotion prenant appui sur un équipement d'exception. Pas moins de 17 partenaires économiques locaux, se sont mobilisés lors de la mise en place de diverses animations dynamisant ainsi le complexe aquatique Ingréo.

⇒ **Ouverture du service et interruption : condition d'accès, continuité,...**

- Pas d'interruption du service constatée. Seuls deux jours de fermeture sont programmés dans l'année : les 25 décembre et 1^{er} janvier.
- Dans le cadre de la réglementation ARS, deux arrêts techniques ont été effectués sur chaque bassin. Ces interventions ont été planifiées en tenant compte de la fréquentation des usagers et afin de pénaliser le moins possible l'accès au complexe aquatique. (arrêts effectués lors des vacances d'hiver ainsi qu'à la rentrée de septembre). Une partie des bassins est toutefois restée accessible au public.

⇒ **Commentaires relatifs au suivi environnemental, à l'hygiène, à la sécurité et à la maintenance des équipements :**

- Maintenance des pompes et doseuses chlore et acide.
- Réparation de la couverture thermique 50M.
- Problèmes de pression d'eau dans les douches (résolu en 2017).

⇒ **Analyse de la consommation des fluides :**

L'analyse de la consommation des fluides permet de constater une forte diminution de la consommation de gaz, due à la remise en fonctionnement de la couverture du bassin 50 mètres. Les consommations eau et électricité se stabilisent. A noter, qu'à partir de 2017, une diminution de la consommation en eau sera opérée suite à la mise en place d'une vidange annuelle unique des bassins.

⇒ **Actions d'amélioration du service - Evolution des prestations :**

La société Vert Marine poursuit sa politique de fidélisation auprès de sa clientèle montalbanaise. Elle souhaite étendre sa notoriété en s'appuyant notamment, sur l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook), ou de portails du type Tripadvisor afin de véhiculer une image de dynamisme et d'innovation.

Il est cependant noté que la fréquentation de certains espaces, notamment concernant les activités adultes et enfants, peut aboutir à des phénomènes de saturation partiels. Le délégataire étudie les solutions à mettre en œuvre afin d'optimiser le fonctionnement de ces activités.

Suite à l'intervention de la Ville auprès des clubs sportifs afin de rappeler le cadre de la délégation, l'école de natation (de 6 à 14 ans : Apprentissage d'une technique de nage codifiée sur trois niveaux débutant, apprentissage et perfectionnement) a connu une légère hausse de fréquentation (+ 3%) cette année.

En conclusion :

Le délégataire fait preuve d'une bonne gestion et montre une volonté de développer son activité par la mise en place d'animations ainsi que par la recherche permanente de satisfaction de ses usagers.

Il démontre, en outre, un réel intérêt quant à l'image véhiculée par le complexe, auprès de ses clients et reste en recherche perpétuelle, d'amélioration du service rendu.

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 13 novembre 2017, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel 2016 de la délégation de service public pour la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance courante du site complexe aquatique Ingréo, tel qu'annexé à la présente délibération.

PREND ACTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2017

De sa publication et/ou notification le :

26 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

